

15/06/2021

532487 - Actu-Juridique.fr

**AMUNDI INTERMEDIATION**

Société Anonyme au capital de 14 603 760 euros

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS

352 020 200 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2021

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en Keuros)**

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées .....		102 422	94 397
- Créances sur les établissements de crédit.....	3	102 422	94 397
Valeurs immobilisées .....		2 048	2 100
- Parts dans les entreprises liées .....	6-7	621	673
- Immobilisations incorporelles.....	7	1 427	1 427
Comptes de régularisation et actifs divers .....		171 481	116 776
- Autres actifs.....	9	34 440	34 735
Comptes de régularisation .....	9	137 041	82 040
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>275 952</b>	<b>213 272</b>

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées .....		41 880	3 254
- Dettes envers les établissements de crédit.....	11	41 880	3 254
Comptes de régularisation et passifs divers.....		54 542	58 965
- Autres passifs.....	14	43 445	43 648
- Comptes de régularisation.....	14	11 097	15 317
Provisions et dettes subordonnées.....		11 144	7 692
Provisions.....	15-16-17	11 144	7 692
Capitaux propres hors FRBG .....	20	168 385	143 362
- Capital souscrit .....		14 604	14 604
- Primes d'émission .....		17 885	17 885
- Réserves .....		1 460	1 460
- Report à nouveau.....		23 591	23 591
- Résultat de l'exercice .....		110 845	85 822
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>275 952</b>	<b>213 272</b>

**HORS-BILAN AU 31/12/2020. Néant.**

COMPTE DE RESULTAT (en Keuros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés .....	28-29	568	972
Intérêts et charges assimilées.....	28	- 1 251	- 603
Revenus des titres à revenu variable.....	29	-	- 10
Commissions (produits) .....	30	203 190	175 588
Commissions (charges) .....	30	- 11 145	- 10 625
Gains ou pertes s/op. des portef. de plac et ass. .	32	- 3	10
Autres produits d'exploitation bancaire.....	33	4	-
Autres charges d'exploitation bancaire.....	33	- 1 110	- 833
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b> .....		<b>190 253</b>	<b>164 500</b>
Charges générales d'exploitation .....	34	- 34 425	- 33 797
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b> .....		<b>155 828</b>	<b>130 702</b>
Coût du risque.....	35	- 4 114	- 6 374
<b>RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AV. IMPOT..</b>		<b>151 714</b>	<b>124 329</b>
Impôt sur les bénéfices.....	37	- 40 869	- 38 508
<b>RESULTAT NET</b> .....		<b>110 845</b>	<b>85 822</b>

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE. Néant.****ANNEXE (en Keuros).****NOTE 1 - LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES.**

**1.1. Cadre juridique et financier.** La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la société AMUNDI INTERMEDIATION pour l'exercice clos au 31/12/2020. Elle est exprimée en milliers d'euros (« Keuros »). Le total du bilan avant répartition composant ces comptes annuels est de 275 952 Keuros. Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes annuels est de 190 253 Keuros. Le résultat net de l'exercice est de 110 845 Keuros (110 844 655 euros). L'exercice 2020 est d'une durée de 12 mois portant sur la période du 01/01 au 31/12/2020. Le capital social d'AMUNDI INTERMEDIATION s'élève à 14 603 760 euros au 31/12/2020. Il est divisé en 973 584 actions de 15 euros de valeur nominale chacune. La société est détenue à hauteur de : 38,53 % par AMUNDI FINANCE ; 42,00 % par AMUNDI ASSET MANAGEMENT ; 19,47 % par SOCIETE GENERALE GESTION. **1.2. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2020.** Covid-19 : une crise qui a confirmé la robustesse du business-model de l'entité AMUNDI INTERMEDIATION. L'épidémie de Covid-19 a constitué en 2020 une crise intense et exceptionnelle. Cette crise sanitaire est devenue une crise économique, ce qui a entraîné une baisse des marchés financiers et une volatilité accrue. Concernant AMUNDI INTERMEDIATION, le principal impact immédiat résulte de la sensibilité de l'exécution des ordres pour le compte de ses clients à cette baisse des marchés financiers (actions, taux...) en terme de volume. Néanmoins, AMUNDI INTERMEDIATION a su y faire face, avec un fonctionnement normal de l'entreprise assuré grâce à la robustesse de sa plateforme informatique, l'efficacité de ses Plan de Continuité d'Activité et le déploiement rapide du télétravail, avec comme objectif la protection de la santé des salariés et le maintien d'un haut niveau d'efficacité opérationnelle pour les clients. L'ampleur et la durée de cette crise restent encore aujourd'hui difficiles à prévoir. **1.3. Evénements postérieurs à l'exercice 2020.** Néant.

**NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.** La présentation des états financiers d'AMUNDI INTERMEDIATION est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 qui, à partir des exercices ouverts au 01/01/2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit. **2.1. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature.** Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe AMUNDI et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-03 du 26/11/2014. Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours : les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe AMUNDI ; les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle

financière. Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle). Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-03 du 26/11/2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. L'application du règlement ANC 2014-03 du 26/11/2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit. Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux. **Créances saines.** Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine. **Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains.** Par ailleurs, sans attendre que les encours soient devenus douteux et dès la comptabilisation initiale des instruments financiers AMUNDI INTERMEDIATION constate également, au passif de son bilan des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (créances qualifiées de saines) et/ou sur la durée de vie de l'instrument financier dès lors que la qualité de crédit de l'encours s'est significativement dégradé (créances qualifiées de dégradées). Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains sont inscrites en coût du risque. Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit à la date de comptabilisation initiale et la date d'arrêté. **Créances douteuses.** Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes : il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins ; la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ; il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Parmi les encours douteux, AMUNDI INTERMEDIATION distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis. **Créances douteuses non compromises.** Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises. **Créances douteuses compromises.** Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise. Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain. **Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux.** Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par AMUNDI INTERMEDIATION par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. **Traitement comptable des dépréciations.** Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque. Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps. **Passage en perte.** L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, AMUNDI INTERMEDIATION le détermine avec sa direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise. **2.2. Portefeuille-titres.** Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe. Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition. **Titres de transaction.** Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme. Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique « gains ou pertes des opérations des portefeuilles de négociation ». **Titres de placement.** Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus. **Obligations et autres titres à revenu fixe.** Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ». **Actions et autres titres à revenu variable.** Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable ». Les revenus des Sicav et des fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne est inférieure à la valeur comptable il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-7 du 26/11/2014,

prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées. Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne. Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme.** Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur économique du titre. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. **Prix de marché.** Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante : les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ; si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, AMUNDI INTERMEDIATION détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, AMUNDI INTERMEDIATION utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel. **2.3. Immobilisations.** AMUNDI INTERMEDIATION applique le règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Par conséquent, AMUNDI INTERMEDIATION applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations. En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement. A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation. Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par AMUNDI INTERMEDIATION suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation : Frais d'établissement : 5 ans, Logiciels achetés ou développés : 5 ans, Matériel de bureau et informatique : 5 ans, Mobilier : 10 ans. **2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.** Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements ; autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. **2.5. Provisions.** AMUNDI INTERMEDIATION applique le règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions. Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel. **2.6. Risque de non-conformité.** AMUNDI INTERMEDIATION conduit une activité régulée. Dans ce cadre, ses activités font régulièrement l'objet de missions de contrôle et d'enquête de différents régulateurs. Ces missions peuvent mettre en évidence certaines irrégularités et peuvent, dans certains cas, conduire à des amendes ou autres pénalités. Suite à une enquête diligentée de 2017 à 2019, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a notifié des griefs à AMUNDI INTERMEDIATION le 12/06/2020. Les griefs concernent la gestion de certaines transactions réalisées par un collaborateur d'AMUNDI INTERMEDIATION entre 2014 et 2015. Différentes mesures ont été prises depuis pour que de tels dysfonctionnements ne puissent se reproduire. Ce dossier a été transmis à un rapporteur qui présentera ses conclusions à la commission des sanctions au terme de l'instruction du dossier. AMUNDI INTERMEDIATION coopère pleinement dans le cadre de cette procédure. A ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre d'AMUNDI INTERMEDIATION. **2.7. Opérations en devises.** Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche. Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014, AMUNDI INTERMEDIATION a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque. **2.8. Intégrations des succursales à l'étranger.** Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées. Lors de l'arrêt des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales

sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques. Les règles de conversion en euros sont les suivantes : les postes de bilan sont convertis au cours de clôture ; les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et les produits courus sont convertis au cours de clôture. Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation ». **2.9. Engagements hors-bilan.** Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus. Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour AMUNDI INTERMEDIATION. Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29. **2.10. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement.** Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (AMUNDI, AMUNDI AM, AMUNDI ITS, AMUNDI FINANCE, AMUNDI TENUE DE COMPTES, AMUNDI IMMOBILIER, AMUNDI INTERMEDIATION, AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS, ETOILE GESTION, BFT IM, SOCIETE GENERALE GESTION, CPR AM et AMUNDI TRANSITION ENERGETIQUE). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre. La participation des salariés aux fruits de l'expansion de cette « UES » est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. Elle figure dans les frais de personnel. Une charge estimée correspondant à l'intéressement est constatée dans le compte de résultat au même titre que la participation. Elle figure également dans les frais de personnel. Les salariés mis à disposition par CREDIT AGRICOLE S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes. **2.11. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies.** Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, AMUNDI INTERMEDIATION n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé. Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ». **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.** AMUNDI INTERMEDIATION applique à compter du 01/01/2013 la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07/11/2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. En application de cette recommandation, AMUNDI INTERMEDIATION provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies. Le total des engagements de retraite et avantages similaires s'élève à 706 Keuros en 2020. Au 31/12/2020, les taux de sensibilité démontrent que : une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,50 % ; une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,15 %. A l'intérieur du Groupe AMUNDI, AMUNDI a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre AMUNDI et les filiales de l'UES (dont AMUNDI INTERMEDIATION) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA. Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif. **2.12. Impôt sur les bénéfices.** D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %. Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat. AMUNDI INTERMEDIATION a signé avec AMUNDI une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale. **NOTE 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle.** Etablissements de crédit, Comptes et prêts, A vue, 31/12/2020, A terme de 3 mois, Total en principal et total : 18 122, 31/12/2019, Total : 10 097, A terme, 31/12/2020, A moins de 3 mois, Total en principal et total : 84 300, Total, 31/12/2020, A moins de 3 mois, Total en principal et total : 102 422, 31/12/2019, Total : 94 397, Valeurs nettes au bilan et Total, 31/12/2020, A moins de 3 mois, Total en principal et total : 102 422, 31/12/2019, Total : 94 397. **NOTE 4 - Opération avec la clientèle.** Néant. **NOTE 5 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille.** Néant. **NOTE 6 - Titres de participation et de filiales.** Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société, Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50 % du capital), AMUNDI INTERMEDIATION, Singapour, Devise : EUR, Capital : 615, Quote-part de capital détenue (en %) : 100,00 %, Valeurs comptables des titres détenus, Valeur brute et nette : 615, Participations dont la valeur d'inventaire est inférieur à 1 % du capital de AMUNDI FINANCE, Devise : EUR, Valeurs comptables des titres détenus, Valeur brute : 10, Valeur nette : 7, Total filiales et participations, Valeurs comptables des titres détenus, Valeur brute : 625, Valeur nette : 621. **Note 6.1. Valeur estimative des titres de participation.** Parts dans les entreprises liées, Titres non cotés, 31/12/2020, Valeur au bilan : 625, Valeur estimative : 621, 31/01/2019, Valeur au bilan et estimative : 673, Dépréciations, 31/12/2020, Valeur au bilan : - 3, Valeur nette au bilan et Total des titres de participation, 31/12/2020, Valeur au bilan et estimative : 621, 31/01/2019, Valeur au bilan et estimative : 673. Total valeurs brutes, Titres non cotés et Total, 31/12/2020, Valeur au bilan : 625, Valeur estimative : 621, 31/12/2019, Valeur au bilan et estimative : 673. **NOTE 7 - Variation de l'actif immobilisé. Note 7.1. Immobilisations financières.** Parts dans les entreprises liées, Valeurs brutes, 01/01/2020 : 673, Autres mouvements : - 48, 31/12/2020 : 625, Dépréciations, Diminutions (cessions, échéance) et 31/12/2020 : - 3, Valeur nette au bilan et Total, 01/01/2020 : 673, Diminutions (cessions, échéance) : - 3, Autres mouvements : - 48, 31/12/2020 : 621. La rubrique « autres mouvements » présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises. **Note 7.2. Immobilisations corporelles et incorporelles.** 01/01/2020 et 31/12/2020. Immobilisations corporelles, Valeurs brutes : 75, Amortissements et dépréciations : - 75, Valeur nette au bilan : 0, Immobilisations incorporelles,

Valeurs brutes : 1 439, Amortissements et dépréciations : - 12, Valeur nette au bilan et Total : 1 427.

**NOTE 8 - Actions propres.** Néant.

**NOTE 9 - Comptes de régularisation et actifs divers.** Autres actifs, Débiteurs divers et Valeur nette au bilan, 31/12/2020 : 34 440, 31/12/2019 : 34 735, Compte de régularisation, Autres produits à recevoir, 31/12/2020 : 137 020, 31/12/2019 : 81 962, Charges constatées d'avance, 31/12/2020 : 22, 31/12/2019 : 79, Valeur nette au bilan, 31/12/2020 : 137 041, 31/12/2019 : 82 040, Total, 31/12/2020 : 171 481, 31/12/2019 : 116 776. Les autres actifs sont principalement composés des acomptes d'impôt sur les sociétés (32 889 Keuros) et des créances clients (1 515 Keuros). Les comptes de régularisation sont principalement composés des produits à recevoir (130 750 Keuros) sur les commissions de mouvement et (6 270 Keuros) sur les commissions sur prêts-emprunts de titres.

**NOTE 10 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif.** Sur opérations sur titres et Total, Dotations et solde au 31/12/2020 : 3.

**NOTE 11 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle.** Etablissements de crédit, Comptes et emprunts, A vue et Valeur au bilan, 31/12/2020, A moins de 3 mois, Total en principal et total : 41 880, 31/12/2019 : 3 254.

**NOTE 12 - Comptes créditeurs de la clientèle.** Néant.

**NOTE 13 - Dettes représentées par un titre.** Néant.

**NOTE 14 - Comptes de régularisation et passifs divers.** Autres passifs, Créiteurs divers et Valeur au bilan, 31/12/2020 : 43 445, 31/12/2019 : 43 648, Autres charges à payer, 31/12/2020 : 10 949, 31/12/2019 : 15 317, Autres comptes de régularisation, 31/12/2020 : 148, Valeur au bilan, 31/12/2020 : 11 097, 31/12/2019 : 15 317, Total, 31/12/2020 : 54 542, 31/12/2019 : 58 965. Les autres passifs sont principalement composés de la charge d'impôt sur les sociétés (35 512 Keuros) et des autres créances pour le solde.

**NOTE 15 - Provisions.** Pour engagements de retraite et assimilés, Solde au 01/01/2020 : 1 018, Dotations : 232, Reprises non utilisées : - 544, Solde au 31/12/2020 : 706, Autres provisions, Solde au 01/01/2020 : 6 674, Dotations : 4 029, Reprises utilisées : - 261, Reprises non utilisées : - 4, Solde au 31/12/2020 : 10 438, Valeur au bilan, Solde au 01/01/2020 : 7 692, Dotations : 4 261, Reprises utilisées : - 261, Reprises non utilisées : - 548, Solde au 31/12/2020 : 11 144.

**NOTE 16 - Epargne logement.** Néant.

**NOTE 17 - Engagements sociaux - Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies. Variations de la dette actuarielle.** Dette actuarielle au 31/12/N-1, 31/12/2020 : 1 482, 31/12/2019 : 1 327, Coûts des services rendus sur la période, 31/12/2020 : 85, 31/12/2019 : 74, (Gains)/pertes actuariels, 31/12/2020 : 163, 31/12/2019 : 81, Dette actuarielle au 31/12/N, 31/12/2020 : 1 730, 31/12/2019 : 1 482. **Variations de juste valeur des actifs des régimes.** Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1, 31/12/2020 : 468, 31/12/2019 : 458, Rendement attendu des actifs, 31/12/2020 : 5, 31/12/2019 : 7, Gains/pertes actuariels, 31/12/2020 : 11, 31/12/2019 : 3, Cotisation de l'employeur, 31/12/2020 : 543, Juste valeur des actifs/droit à remboursement au 31/12/N, 31/12/2020 : 1 027, 31/12/2019 : 468. **Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat.** Coûts des services rendus sur la période, 31/12/2020 : 85, 31/12/2019 : 74, Coût financier, 31/12/2020 : 15, 31/12/2019 : 19, Amortissement du coût des services passés, 31/12/2020 : - 5, 31/12/2019 : - 7, Charge nette comptabilisée au compte de résultat, 31/12/2020 : 95, 31/12/2019 : 86. **Position nette.** Dette actuarielle au 31/12/N, 31/12/2020 : 1 730, 31/12/2019 : 1 482, Juste valeur des actifs en fin de période, 31/12/2020 : - 1 027, 31/12/2019 : - 468, Position nette (passif)/actifs au 31/12/N, 31/12/2020 : - 703, 31/12/2019 : - 1 014. **Variation de la provision.** (Provisions)/actifs au 31/12/N-1, 31/12/2020 : - 1 014, 31/12/2019 : - 869, Cotisation de l'employeur, 31/12/2020 : 543, Variation de périmètre, 31/12/2020 : - 95, 31/12/2019 : - 86, Charge nette comptabilisée au compte de résultat, 31/12/2020 : - 137, 31/12/2019 : - 59, (Provisions) actifs au 31/12/N, 31/12/2020 : - 703, 31/12/2019 : - 1 014.

**NOTE 18 - Fonds pour risque bancaires généraux.** Néant.

**NOTE 19 - Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle.** Néant.

NOTE 20 - Variation des capitaux propres	Capital	Primes, rés. et report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31/12/2019 .....	14 604	42 937	85 822	143 362
Affectation du résultat social ..	-	-	- 85 822	- 85 822
Résultat de l'exercice 2020 ....	-	-	110 845	110 845
SOLDE AU 31/12/2020 .....	14 604	42 937	110 845	168 385

**NOTE 21 - Composition des fonds propres.** Capitaux propres et Total des fonds propres, 31/12/2020 : 168 385, 31/12/2019 : 143 362.

**NOTE 22 - Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations. Créances.** Sur les établissements de crédit et institutions financières, Solde au 31/12/2020 : 102 422, Solde au 31/12/2019 : 94 397, **Dettes.** Sur les établissements de crédits et institutions financières, Solde au 31/12/2020 : 41 880, Solde au 31/12/2019 : 3 254.

NOTE 23 - Opérations effectuées en devises	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro.....	264 586	249 085	204 798	210 925
Autres devises de l'Union				
Européenne.....	10 719	26 514	7 802	1 794
Franc Suisse	-	72	-	89
Dollar.....	32	213	6	285
Yen.....	-	65	-	121
Autres devises.....	615	3	666	60
TOTAL	275 952	275 952	213 272	213 272

**NOTE 24 - Opérations de change, emprunts et prêts en devises.** Néant.

**NOTE 25 - Opérations sur instruments financiers à terme.** Néant.

**NOTE 26 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties.** Néant.

**NOTE 27 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés.** Néant.

**NOTE 28 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.** Sur opérations avec les établissements de crédit, 31/12/2020 : 2, 31/12/2019 : 9, Autres intérêts et produits assimilés, 31/12/2020 : 566, 31/12/2019 : 963, Total intérêts et produits assimilés, 31/12/2020 : 568, 31/12/2019 : 972, Sur opérations avec les établissements de crédit, 31/12/2020 : - 101, 31/12/2019 : - 56, Autres intérêts et charges assimilées, 31/12/2020 : - 1 151, 31/12/2019 : - 547, Total intérêts et charges assimilées, 31/12/2020 : - 1 251, 31/12/2019 : - 603, Total produits nets d'intérêt et revenus assimilés, 31/12/2020 : - 683, 31/12/2019 : 369.

**NOTE 29 - Revenus des titres. Revenus des titres variables.** Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme et Total des revenus sur titres, 31/12/2019 : - 10.

**NOTE 30 - Produit net des commissions.** Sur opérations sur titres et Total produit net des commissions, 31/12/2020, Produits : 203 190, Charges : - 11 145, Net : 192 046, 31/12/2019, Produits : 175 588, Charges : - 10 625, Net : 164 964.

**NOTE 31 - Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations.** Néant.

**NOTE 32 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.** Dotations aux dépréciations, 31/12/2020 : - 3, Reprises de dépréciations, 31/12/2019 : 10, Dotation ou reprise nette aux dépréciations, 31/12/2020 : - 3, 31/12/2019 : 10, Solde des opérations sur titres de placement et Total gains ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés, 31/12/2020 : - 3, 31/12/2019 : 10.

**NOTE 33 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire.** Produits divers et Total autres produits d'exploitation bancaire, 31/12/2020 : 4, Charges diverses, 31/12/2020 : - 1, Refacturation et transfert de charges et Total autres charges d'exploitation bancaire, 31/12/2020 : - 1 110, 31/12/2019 : - 833, Total autres produits et charges d'exploitation bancaire, 31/12/2020 : - 1 107, 31/12/2019 : - 833.

**NOTE 34 - Charges générales d'exploitation.** Frais de personnel, Salaires et traitements, 31/12/2020 : - 8 426, 31/12/2019 : - 8 101, Charges sociales, 31/12/2020 : - 3 101, 31/12/2019 : - 3 071, Intéressement et participation, 31/12/2020 : - 742, 31/12/2019 : - 338, Impôts et taxes sur rémunérations, 31/12/2020 : - 1 108, 31/12/2019 : - 959, Total des charges de personnel et Total frais de personnel nets, 31/12/2020 : - 13 377, 31/12/2019 : - 12 470, Frais administratifs, Impôts et taxes, 31/12/2020 : - 2 826, 31/12/2019 : - 2 145, Services extérieurs et autres frais administratifs, 31/12/2020 : - 18 232, 31/12/2019 : - 19 182, Total des charges administratives, 31/12/2020 : - 21 058, 31/12/2019 : - 21 327, Refacturation et transferts de charges administratives, 31/12/2020 : 10, Total frais administratifs nets, 31/12/2020 : - 21 048, 31/12/2019 : - 21 327, Total charges générales d'exploitation, 31/12/2020 : - 34 425, 31/12/2019 : - 33 797. **Note 34.1. Effectif (en effectif moyen du personnel).** Cadres, 31/12/2020 : 49, 31/12/2019 : 44, Total (Dont : France), 31/12/2020 : 49, 31/12/2019 : 44.

**NOTE 35 - Coût du risque.** Dotations aux provisions et dépréciations, Autres dotations aux provisions et dépréciations, 31/12/2020 : - 4 000, 31/12/2019 : - 6 056, Reprises des provisions et dépréciations, Autres reprises de provisions et dépréciations, 31/12/2020 : 18, Variation des provisions et dépréciations, 31/12/2020 : - 3 982, 31/12/2019 : - 6 056, Autres pertes, 31/12/2020 : - 132, 31/12/2019 : - 492, Autres produits, 31/12/2019 : 174, Coût du risque, 31/12/2020 : - 4 114, 31/12/2019 : - 6 374. **NOTE 36 - Résultat net sur actifs immobilisés.** Néant.

**NOTE 37 - Impôt sur les bénéfices.**

Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant .....	151 324	40 860	110 464
Provisions réglementées : participation des salariés aux fruits de l'expansion.....	390	9	381
Résultat .....	151 714	40 869	110 845
IMPOT SUR LES SOCIETES.....	151 714	40 869	110 845

AMUNDI INTERMEDIATION fait partie du groupe d'intégration fiscale d'AMUNDI depuis le 01/01/2010.

**NOTE 38 - Implantations dans les états ou territoires non coopératif.** Néant.

**NOTE 39 - Affectation des résultats.** Le résultat distribuable, comprenant le bénéfice de l'exercice pour 110 844 654,61 euros et le report à nouveau pour 23 591 280,72 euros, s'élève à 134 435 935,33 euros. Au titre de l'exercice 2020, il est proposé de distribuer un dividende de 113,85 euros (soit au total 110 842 538,40 euros) et d'affecter le solde soit 23 593 396,93 euros en report à nouveau. La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3°-2° du CGI.

**NOTE 40 - Publicité des honoraires de Commissaires aux comptes.** La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez AMUNDI. En conséquence, l'information relative aux honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe AMUNDI.

**REMUNERATIONS DIVERSES.** Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

**AFFECTATION DU RESULTAT.** L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat distribuable s'élève à 134 435 935,33 euros, dont le résultat de l'exercice pour 110 844 654,61 euros et le report à nouveau pour 23 591 280,72 euros. Elle décide, sur proposition du Conseil d'administration : de distribuer un dividende de 113,85 euros par action, soit un total de 110 842 538,40 euros ; d'affecter le solde du résultat distribuable, soit 23 593 396,93 euros, en report à nouveau.

**EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMUNDI INTERMEDIATION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris

dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. Comme indiqué dans le paragraphe 2.5 « Provisions » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques juridiques et fiscaux auxquels elle est exposée. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des provisions qu'elle estime nécessaires. Nous avons également apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans le paragraphe 2.6 « Risque de non-conformité » de la note 2 « Principes et méthodes comptables » et de la note 15 « Provisions » de l'annexe aux comptes annuels. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec

les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Neuilly-sur-Seine et Paris - La Défense, le 28 avril 2021, Les Commissaires aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Laurent TAVERNIER, ERNST & YOUNG ET AUTRES : Claire ROCHAS. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS.